

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

**DECISION DU PRESIDENT N° 112/2025**

**OBJET :** CONVENTIONS D'UTILISATION DE LA PATINOIRE COMMUNAUTAIRE PAR LES ASSOCIATIONS "CLUB DES SPORTS DE GLACE DE DAMMARIE-LES-LYS" ET "LES CARIBOUS DE SEINE-ET-MARNE" - SAISON 2025/2026

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

**VU** la délibération n°2023.6.34.185 du 18 octobre 2023 donnant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

**VU** la délibération 2022.4.5.66 du 16 mai 2022 autorisant le Président ou son représentant à signer le contrat de concession de service public pour l'exploitation de la patinoire communautaire pour la période du 1er juin 2022 au 31 mai 2026, transmis en Préfecture et notifié au concessionnaire le 23 mai 2022 ;

**VU** la délibération 2022.8.22.176 du 19 décembre 2022 autorisant le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au contrat de concession susvisé, portant notamment sur la fermeture estivale de la patinoire, transmis en préfecture et notifié le 21 décembre 2022 ;

**VU** le contrat et son avenant n°1 susvisés, et notamment son article 7.2.3 – *L'accueil des clubs et associations sportives*, précisant que la mise à disposition et les conditions d'utilisation de la patinoire, de ses locaux et de ses installations, font l'objet d'une convention ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de signer chaque année cette convention avec chacun des deux clubs pour la saison sportive correspondante ;

**CONSIDERANT** les responsabilités et les prérogatives de l'autorité concédante (propriétaire), du concessionnaire (exploitant) et des clubs concernés (utilisateurs) justifiant le caractère tripartite de ces conventions ;

**DECIDE :**

**Article unique :** De signer, ou son représentant, les deux conventions tripartites ci-annexés portant sur l'utilisation de la patinoire pour la période du 08 septembre 2025 au 21 juin 2026 :

- L'une avec le Club des Sports de Glace de Dammarie-lès-Lys (patinage artistique) ;
- L'autre avec les Caribous de Seine-et-Marne (hockey-sur-glace).

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 11/09/2025

Accusé de réception

077-247700057-20250911-60711-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2025

Publication ou notification : 11 septembre 2025

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A handwritten signature of 'Franck Vernin' is written over a circular official seal. The seal contains the text 'TROIS VILLETTES' around the top, 'MELUN' in the center, and 'YVELINES' around the bottom.

Franck Vernin